

date de convocation:
25 juin 2021
Nombre de Conseillers :
En exercice: 19
présents : 15
votants : 17

L'an deux mille vingt et un, le deux juillet, à vingt heures, légalement convoqué, le Conseil Municipal s'est réuni Salle Dumaine en séance publique sur convocation de Monsieur Régis DAGRON, Maire.

Étaient présents	M. DAGRON, Maire M. SIMON, Mme DECANTE, M. ARNULF, M. DIDIER, M. DOMENECH, Adjoint, M. DUCAT, Mme GUIEBA, M. MARI, M. BORDERIEUX, Mme MARCHAND, M. SOKPOLI, M. DELAPORTE, Mme DUFFO et M. CLEMENT
Absents excusés	Mme BECHIKHI, Mme THIBOT
Pouvoirs	Mme EMPIS pouvoir à M. DAGRON Mme DUCASTEL pouvoir à Mme GUIEBA
Secrétaire de séance	Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, M. DUCAT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

2021/25 Fixation des tarifs des services périscolaires année scolaire 2021/2022

Sur présentation de Monsieur DUCAT, Conseiller Municipal Délégué,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'examen par la Commission Scolaire,

Considérant qu'il convient de délibérer sur les tarifs des services et activités périscolaires avant la rentrée scolaire,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** les tarifs des services périscolaires pour l'année scolaire 2021/2022 comme suit :

RESTAURATION SCOLAIRE

	Prix
<i>Repas</i>	4,66 €
<i>Dégressivité 2^{ème} enfant – 5%</i>	4.43 €
<i>Dégressivité 3^{ème} enfant et plus – 10%</i>	4,19 €
<i>Repas personnes extérieures</i>	5,66 €
Repas spéciaux – P.A.I. (enfants allergiques)	1.00 €
Repas hors délai	6.00 €
Repas Adulte	4.14 €

GARDERIE

	Période	Prix
Maternelle	Matin de 7h30 à 8h30	2,45 €
	Soir de 16h30 à 18h00	3,27 €
	Forfait Matin + soir (18h)	3,87 €
Elémentaire	Matin de 7h30 à 8h30	2,45 €
	Soir de 16h30 à 18h00	2,45 €
	Forfait Matin + soir (18h)	3,87 €
Maternelle & Elémentaire	Soir de 18h00 à 18h30	1,23 €
Service d'accueil exceptionnel	La journée	4 €
	La ½ journée	2 €

NOTA : la dégressivité en fonction du nombre d'enfants s'applique sur l'ensemble des tarifs périscolaires (hors SMA).

*Certifié exécutoire compte tenu
de sa publication le 6 juillet 2021
et de sa réception en Préfecture
le.....
Le Maire*

Pour extrait conforme,
Le Maire, Régis DAGRON

